

SEANCE DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars à 18h, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 27 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 11

AZAM Martine, **BARTHAS** Patricia, **BLANQUET** Marguerite, **BLAVIER** Yveline, **COURVEILLE** Martine, **LEYMARIE** Muriel, **PLO** Pascal, **SOMEN** Didier (pouvoir de **REDO** Aline), **SOURDIN** Anne, **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 8

BONFANTI Djamila, **DURAND** Rosette, **MILESI** Marie, **ORRIT** Didier, **REDO** Aline (pouvoir à **SOMEN** Didier), **ROMIGUIER** Valérie, **SELAM** Fatima, **SZCZEPANIAK** Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	1
Membres présents	11	Voix délibératives	12

Secrétaire de séance : AZAM Martine

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2024,
- 2) Adhésion du chantier d'insertion au réseau ASSIET 81 (Association Solidaire des Structures d'Insertion par l'Economique) pour l'année 2025,
- 3) Réponse à l'appel à projet Parentalité du Tarn,
- 4) Demande de financement à la Région pour les projets Politique de la Ville du CIAS (La CaSa + Service Insertion),
- 5) Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2025 du CIAS,
- 6) DOB préalable à la préparation du budget prévisionnel 2025,
- 7) Questions diverses.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2024

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024.

2- ADHESION DU CHANTIER D'INSERTION AU RESEAU ASSIET 81 (ASSOCIATION SOLIDAIRE DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE) POUR L'ANNEE 2025

ASSIET 81 est un réseau territorial qui a pour but de lutter contre les exclusions, en favorisant notamment l'accès à l'emploi durable des personnes qui en sont les plus éloignées, et de soutenir le développement solidaire de l'économie tarnaise.

L'adhésion du chantier d'insertion à ce réseau présente plusieurs intérêts :

- une représentation collective auprès des instances proches de l'Insertion par l'Activité Economique permettant une défense des intérêts généraux,
- une veille active dans le secteur d'activité,
- une mutualisation en termes de formations pour les CDDI.

Pour rappel, l'adhésion à une tête de réseau est un des critères examinés dans la demande de conventionnement avec l'Etat.

La cotisation annuelle s'élève à 25 euros par an.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion du chantier d'insertion au réseau ASSIET 81,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget du CIAS.

3- REPONSE A L'APPEL A PROJET PARENTALITE DU TARN

L'appel à projet du Tarn permet de financer à hauteur de 80% des actions collectives d'accompagnement à la fonction parentale.

La CaSa centre social répond à l'appel à projet afin de pouvoir mettre en place un projet de répit parental sur le territoire de la 3CS. Ce projet se décline en 3 actions :

- Un parcours de répit pour les parents épuisés : ce parcours est composé de temps d'expression menés par une thérapeute familiale et d'ateliers de pratiques corporelles (sophrologie, auto-massage, relaxation...). La complémentarité des propositions doit permettre aux parents de renouer avec leurs émotions et de reprendre confiance en eux afin d'être pleinement disponible dans leur quotidien familial.
- La création d'une malle pédagogique pour optimiser le quotidien familial : ces ateliers permettront aux parents de créer des outils de facilitation de l'organisation familiale quotidienne (batch cooking, calendrier, planning, répartition des tâches etc.).
- Des temps de sensibilisation des parents devant l'école Jean Jaurès et l'école Augustin Malroux sur la thématique des écrans, de l'alimentation et du harcèlement scolaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, se positionne pour la candidature de la CaSa, centre social Carmausin-Ségala à l'appel à projet Parentalité du Tarn, à hauteur de :

- 2 300 € pour le parcours de répit,
- 2 500 € pour l'élaboration d'une malle pédagogique pour optimiser le quotidien familial,
- 2 900 € pour la sensibilisation des parents aux thématiques des écrans, de l'alimentation et du harcèlement scolaire.

Et :

- **APPROUVE** la demande de financement présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

4- DEMANDE DE FINANCEMENT A LA REGION POUR LES PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE DU CIAS (La CaSa + Insertion)

Dans le cadre de l'appel à projet annuel du Contrat de Ville 2025, le CIAS a déposé des demandes de financements auprès de l'Etat, du département et de la CAF. La région Occitanie permet de cofinancer des actions dans le cadre de crédits spécifiques pour la politique de la ville.

Le CIAS souhaite déposer une demande de financement auprès de la Région Occitanie pour 2 projets déclinés en 4 actions :

Projet 1 mis en œuvre par le service insertion : « Reprendre confiance en soi pour renouer avec l'emploi et dynamiser sa recherche d'emploi »

- Action 1 : Reprendre confiance en soi pour renouer avec l'emploi
- Action 2 : Dynamiser sa recherche d'emploi

Projet 2 mis en œuvre par le Centre Social Carmausin-Ségala, la CaSa : « En 2025, habitant.es acteur.ices de leur quartier ! »

- Action 1 : Troisième édition de la Fête de la Nature
- Action 2 : Le char des habitant.es à la Saint Privat

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, se positionne pour la demande de financement du CIAS Carmausin-Ségala à hauteur de :

- 3 500 € pour le projet « Reprendre confiance en soi pour renouer avec l'emploi et dynamiser sa recherche d'emploi »
- 3 000 € pour le projet « En 2025, habitant.es acteur.ices de leur quartier ! »

Et :

- **APPROUVE** la demande de financement présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

5- AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DU CIAS

Le Président expose, que le calendrier prévisionnel 2025 du Conseil d'Administration prévoit que :

- le débat d'orientation budgétaire ait lieu le 04 mars 2025,
- le vote des budgets ait lieu avant le 15 avril.

Afin de permettre la continuité d'activité, il est nécessaire d'autoriser la poursuite des dépenses dans le cadre fixé par la réglementation à savoir :

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** pour le budget principal du CIAS, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes présentées ci-dessous :

Présentation par chapitre :

Chapitres budgétaires	Rappel Crédits ouverts au budget 2024	Autorisation jusqu'au vote du budget 2025 (1/4)
21 - Immobilisations corporelles	51 985.00€	12 996.25 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 800.00 €	450.00 €
TOTAL	53 785.00 €	13 446.25 €

6- PREPARATION DU BUDGET 2025 DU CIAS – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président présente le budget primitif 2025 du CIAS.

Le Président présente le rapport d'orientations budgétaires et invite les membres du conseil d'administration à débattre les orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTESTE de la tenue du débat d'orientation budgétaires pour 2025.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, Monsieur le Président clôt la séance.

Fin du Conseil d'Administration.

**Le Président,
Didier SOMEN**

**La secrétaire de séance
Martine AZAM**

